



Hautes-Alpes
le département

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
16 avril 2024**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Délégations de signature :

- Mme Céline PIERROT
- M. Victor GALAMBA (abrogation)
- M. Stéphane GARNERI (abrogation)

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

Arrêté du **16 AVR. 2024**

Objet : Délégation de signature à Mme Céline PIERROT, Directrice Adjointe des Finances

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 2 avril 2024 nommant Mme Céline PIERROT, Directrice Adjointe des Finances, à compter du 1^{er} février 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

À compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Céline PIERROT, Directrice Adjointe des Finances, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ en l'absence du Directeur des Finances, les bordereaux de mandats ou de titres quel que soit leur montant,
- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou de l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et permanent et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes et en départements limitrophes, concernant les personnels placés sous son autorité,

Article 2

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressée.

Article 3

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **16 AVR. 2024**

Objet : Abrogation de délégation de signature à M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 13 janvier 2021, suite au recrutement par voie de mutation par arrêté du 18 décembre 2020, nommant M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** l'arrêté du Président du Département en date du 7 mars 2024, de radiation des effectifs de M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur, pour cause de mutation à compter du 22 février 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté abroge celui du 06 juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à la personne désignée.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François Leca, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRÊTE du **16 AVR. 2024**

Objet : Abrogation de délégation de signature à M. Stéphane GARNERI,
Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation et de nomination à la suite d'un changement d'organigramme du Président du Département des Hautes-Alpes du 12 janvier 2024 mettant fin aux fonctions de Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public de M. Stéphane GARNERI, à compter du 1^{er} février 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge et se substitue à celui du 15 septembre 2022.

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressé.

Article 3

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 005-220500011-20240404-AR240404007-AR

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature